FNEC-FP FO la force syndicale

Communiqué du 05/07/2016

Evaluation : arbitraire, contrôle permanent et perpétuel !

Le protocole parcours professionnels carrières et rémunérations (PPCR) comporte trois volets : l'intégration de points des indemnités perçues dans le salaire, une classe exceptionnelle au-dessus de la hors classe, pour les plus « méritants ».
Mais le plus important, comme le dit le ministère lors du 1er groupe de travail réuni le 1er juillet, c'est le 3ème volet : l'évaluation ! Car pour quelques points de prime versés dans le traitement, pour une hypothétique classe exceptionnelle, il faudra se soumettre en permanence à un contrôle arbitraire, via le bilan professionnel annuel que devront fournir les personnels enseignants et d'éducation.

Au motif de passer d'une notation chiffrée (notation administrative et/ou pédagogique) soit disant trop injuste, -alors que celle-ci est encadrée par des grilles nationales, académiques- on passerait à une évaluation formative, où l'appréciation serait littérale, soit sans classement possible pour l'obtention d'une promotion éventuelle. Pour le ministère, il s'agit de passer, de la notation en lien avec les tâches d'enseignement à autre chose : l'évaluation de ce qui est périphérique, car pour le ministère un enseignant n'enseigne pas seulement, il est dans le cadre de la loi de Refondation, du référentiel des compétences et connaissances, un tout qui doit rendre compte dans son entretien d'évaluation annuel avec le chef d'établissement de ses progrès, de sa volonté de formation, de la manière dont il applique les réformes et les explicite….Tous les « partenaires » peuvent lui demander des comptes : le conseil pédagogique, l'inspecteur, l'IEN , le chef d'établissement, les équipes, le cycle inter degrés, etc.

FO se félicite de ne pas avoir signé le protocole PPCR, car il aurait du valider le fait comme le propose le ministère de l'éducation nationale que les personnels enseignants et d'éducation inversent la relation statutaire existant dans la fonction publique qui comporte des droits collectifs et individuels. Dans la mécanique, introduite au départ par le ministre Chatel, reprise par la ministre Vallaud-Belkacem, les personnels auraient à fournir un bilan professionnel autoévalué, en vue de la visite d'inspection, et ils devraient « l'enrichir » tous les ans pour leur entretien professionnel.

Une autoévaluation ne se conçoit pas sans grilles de compétences qui serviraient alors de cadre pour le « rendez-vous de carrière ».

Le ministère annonce une 2ème réunion du groupe de travail « évaluation » le 13 juillet puis une autre en septembre.
Ainsi, non seulement le ministère entend mettre en œuvre ce que les syndicats et les personnels ont refusé en 2012 mais il prétend aussi appliquer jusqu'au bout un « protocole » refusé sur les 3 versants de la fonction publique par FO, la CGT, Solidaires, organisations représentant plus de 50% des personnels.

Il y a loin de la coupe aux lèvres et le ministère devrait se souvenir que les mêmes causes produisent souvent les mêmes effets.
Le ministère rencontre déjà d'énormes difficultés à se mettre d'accord sur son dispositif d'évaluation avec les organisations qui ont pourtant validé et soutenu le protocole PPCR.
Force Ouvrière continuera à informer les collègues et à préparer la mobilisation si nécessaire dès la rentrée.

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière
6/8 rue Gaston Lauriau - 93513 MONTREUIL CEDEX - Tel : 01 56 93 22 22 - Fax : 01 56 93 22 40 - email : fnecfp@fo-fnecfp.fr